

*Initiatives ministérielles*

Juste pour résumer, il est ici proposé de priver les Canadiens pour toujours, ou du moins tant et aussi longtemps que l'Accord de libre-échange nord-américain sera en vigueur, de la capacité de réserver la mise en valeur des ressources pétrolières du Canada pour les Canadiens, par les Canadiens et dans l'intérêt des Canadiens. Il est donc proposé de priver les Canadiens de cette capacité en sachant pertinemment qu'à long terme, cela se traduira par l'exportation massive de capitaux dont notre pays a besoin.

J'aimerais qu'on me donne ici cet après-midi une raison valable, ne serait-ce qu'une seule, d'appuyer ce projet de loi, étant donné ce que l'on sait. En fait, je défie quiconque ici présent d'essayer de le faire.

**M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos de mon collègue d'Edmonton-Est.

• (1640)

Je tiens à prendre la parole sur ce projet de loi, à l'étape de la troisième lecture, parce que je considère que c'est une mesure très importante. En outre, ce projet de loi mérite peut-être d'être examiné très attentivement, mais c'est déjà fait. Nous avons procédé à l'examen de la mesure et nous abordons les étapes finales de son étude à la Chambre et au Sénat. Je trouve donc très intéressant de constater que certains des vieux arguments refont surface.

Si je comprends bien, ce projet de loi vise à assouplir les règles sur les investissements étrangers à compter du 25 mars 1992. Essentiellement, ces règles s'appliquaient indistinctement non seulement dans les zones d'exploitation classique, mais aussi sur les terres domaniales, c'est-à-dire les terres au nord du 60<sup>e</sup> parallèle. Elles s'appliquaient également au forage en mer, qui est sous le contrôle du gouvernement fédéral.

D'après ce qu'a dit le député, il est évident qu'il n'est pas en faveur d'assouplir les règles en matière d'investissements étrangers. C'est pourquoi il s'est tellement opposé au projet de loi C-106, disant qu'essentiellement—et je ne suis pas sûr que ce soit là le terme qu'il a employé—ce qui l'inquiétait c'est qu'on ne brade par là le secteur de l'énergie. Sans vouloir lui faire dire ce qu'il n'a pas dit, je crois que c'est, en gros, ce qui l'inquiétait.

C'est un point de vue. Je crois cependant qu'il y a un certain nombre de choses que nous devons examiner à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi. Pour commencer, je pense que tout le monde conviendra avec moi que ces dernières années, le gouvernement fédéral n'a pas fait grand-chose pour aider le secteur du pétrole et du gaz, deux de nos ressources les plus importantes, en

cette période particulièrement difficile pour lui, essentiellement à cause d'un problème de rentabilité.

On estime généralement que l'assouplissement des règles en matière d'investissements étrangers ne ferait vraisemblablement pas grand-chose pour régler les problèmes économiques. Mais je crois qu'en même temps, nous sommes pris—et j'apprécie ce qu'a dit le député—nous sommes pris entre deux feux, à savoir essayer de faire quelque chose pour mettre en valeur les ressources et en même temps, essayer de limiter les investissements étrangers et de resserrer les règles actuelles en matière d'investissements étrangers dans le secteur du pétrole. La situation est délicate. Notre point de vue est tout à fait opposé à celui du NPD. J'essaierai, si je le peux, de vous expliquer pourquoi dans un instant.

Le projet de loi C-106 aura également pour effet de modifier trois lois, soit la Loi fédérale sur les hydrocarbures, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et la Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve.

Je me suis personnellement intéressé à ce projet de loi à cause du mégaprojet Hibernia, qui se trouve en plein coeur de ma circonscription. Dans ce cas, le gouvernement a fait une exception à la règle concernant la participation étrangère, parce que le gisement a été découvert avant 1982 et l'exigence de participation canadienne de 50 p. 100 ne s'appliquait pas vraiment. Les restrictions concernant l'investissement étranger s'appliquent toutefois aux autres champs pétrolifères des Grands Bancs de Terre-Neuve. Ce fait est important, car plus de 50 p. 100 des réserves du gisement de Terra-Nova sont à vendre et une politique d'investissement souple pourrait en accélérer la vente. Il s'agit là d'un aspect de la question.

Comme je le disais plus tôt, et comme le sait certainement mon collègue ou tout autre habitants de l'Ouest qui exerce son activité dans le secteur de l'énergie, du pétrole et des ressources naturelles, l'industrie canadienne du pétrole et du gaz connaît actuellement de grandes difficultés. Elle traverse une crise financière et les perspectives de profits ne sont guère reluisantes.

J'ai participé à quelques séances du comité et je sais que ces perspectives sombres suivront la courbe de la récession économique actuelle non seulement cette année et l'an prochain, mais également pendant encore plusieurs années. J'espère qu'il ne faudra pas attendre le tournant du siècle, mais les indicateurs économiques établis par tous les économistes et par ceux du secteur pétrolier révèlent que l'industrie pétrolière et gazière restera en difficulté au moins jusqu'en 1995. Des mises à